

1. Des communautés religieuses ;
2. Des gardiens de sanctuaire ou lieux de pèlerinages dédiés à la T. S. Vierge ;
3. Des éditeurs, manufacturiers, fabricants, etc ;
4. Des particuliers, sociétés, villes, diocèses, pays même.

APPROBATIONS

Nous, soussigné, évêque de Sherbrooke, approuvons et bénissons de tout cœur le projet d'un Musée Marial au Canada, et nous en confions, par la présente, l'organisation à Monsieur l'abbé F.-H. Lavallée, prêtre de Notre diocèse, lequel, depuis plusieurs années déjà, avec Notre autorité formelle, a consacré son temps et ses forces à la diffusion de la dévotion envers la T. S. Vierge.

Tout envoi qu'on voudra bien faire pour le Musée, devra être adressé au Séminaire Saint-Charles-Borromée, de Sherbrooke, lequel est constitué gardien et propriétaire des objets offerts, qui seront conservés dans un local à l'épreuve du feu.

Fasse le Ciel que la réalisation de ce projet, qui a été l'objet d'un vœu spécial du Congrès Marial tenu à Lyon, en septembre 1900, contribue efficacement — c'est Notre seul désir — à l'honneur, à la gloire et